

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 14 novembre 2023

Lancement du dispositif de viabilité hivernale dans le Puy-de-Dôme

Plan stratégique
départemental
Horizon 2030

AXE 1

FAIRE DU PUY-DE-DÔME
UN DÉPARTEMENT
OÙ IL FAIT BON VIVRE

À partir du 17 novembre, le dispositif de viabilité hivernale du Département du Puy-de-Dôme entre en action. Pendant une période de 18 semaines, jusqu'à mi-mars, 540 agents et 133 engins de déneigement sont mobilisés pour maintenir la circulation et garantir la sécurité des usagers.

Chaque année, le Conseil départemental déploie d'importants moyens humains et matériels pour limiter au maximum les conséquences des intempéries hivernales sur l'activité du département et permettre aux usagers de circuler dans les meilleures conditions. Avec un réseau routier de près de 7 000 km – dont 2 000 situés à plus de 800 mètres d'altitude – les interventions sont hiérarchisées en trois priorités en fonction du trafic et de l'importance des routes.

Dès 4 h du matin, des patrouilles sont lancées pour surveiller les points sensibles du réseau et déclencher, si nécessaire, les opérations. En cas de neige, les interventions sur le réseau 1 sont engagées à partir de 4 h ou 5 h du matin et sur le réseau 2 à partir de 7 h. Le reste du réseau est traité dans la journée, une fois les réseaux 1 et 2 dégagés. Le service prend fin entre 21 h et 22 h. Au-delà, seules quelques interventions sont assurées à titre exceptionnel (appel des forces de l'ordre, alerte météorologique).

Investir pour des services routiers toujours plus innovants

Lionel Chauvin, président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, et les services du Département ont présenté le dispositif de viabilité hivernale pour 2024 sur les territoires des cinq Directions routières d'aménagement territorial (DRAT), à savoir Clermont-Limagne, Val d'Allier, Combrailles, Livradois-Forez et Sancy, à l'occasion de réunions organisée à Cunlhat, Pontaugurand, Ennezat, Issoire et au Mont-Dore.

Chaque hiver, **entre 8 et 11 millions d'euros** sont dépensés pour assurer la viabilité hivernale.



Dans le cadre du Plan stratégique départemental, des investissements sont prévus tous les ans, notamment pour renouveler la flotte de véhicules. En 2023, quatre véhicules utilitaires, un pousseur, cinq camions équipés pour la viabilité hivernale et trois saleuses ont été achetés pour un montant global de **1 487 503 € TTC**.

En 2024, il est prévu d'acheter dix véhicules utilitaires, quatre véhicules utilitaires 4x4, deux pousseurs, sept camions, huit saleuses, huit tracteurs chargeurs, six bennes équipées, une lame et une étrave pour un montant total de **4 183 291 € TTC**.

Des capteurs de chaussée (contrôlant la température, l'humidité et la salinité résiduelle de la chaussée) et un capteur externe vont également être expérimentés. Ils fourniront des informations météo-routières clés pour gagner en réactivité.

Le Département s'attache aussi à réduire son empreinte écologique tout en assurant la sécurité des usagers sur la route. La maîtrise de la consommation de sel constitue un enjeu fort. L'utilisation de la bouillie de sel, plus efficace, permet de limiter son usage. Celle-ci est produite dans les 34 centrales à saumure de la collectivité.

Le remplacement des véhicules et engins de déneigement anciens par du matériel plus récent et moins polluant participe aussi à cette démarche de transition écologique.

Les bons réflexes à adopter en hiver

En cas de mauvais temps, il est recommandé de reporter, si possible, ses déplacements.

Avant de prendre la route, il est important d'équiper son véhicule de pneus neige ou d'équipements adaptés de type chaînes ou chaussettes et de s'informer sur les conditions de circulation. C'est pourquoi le Conseil départemental met en place :

- le répondeur Inforoutes au 04 73 42 02 63,
- une carte des conditions de circulation sur www.puy-de-dome.fr, rubrique « routes »,
- 13 webcams consultables sur www.puy-de-dome.fr, rubrique « routes »,
- un relais auprès des médias locaux,
- des messages diffusés sur les réseaux sociaux du Département.

Sur la route, il est interdit de dépasser les engins de salage et de déneigement en intervention. Il ne faut jamais emprunter une route fermée car les conditions de circulation y sont très dangereuses.



Info +

Chiffres clés de la viabilité hivernale dans le Puy-de-Dôme

- **8 à 11 millions** d'euros dépensés chaque hiver pour assurer la viabilité hivernale,
- **540** agents mobilisés dont **360** en astreinte quotidienne pour des interventions de **5 h à 22 h**,
- entre **700 000** et **900 000** km parcourus par les **133** engins de déneigement (**90** camions, **29** pousseurs et **14** fraises),
- **17** panneaux délivrant des messages variables en fonction de l'état des routes,
- **13** webcams pour connaître en temps réel l'état de la chaussée sur **puy-de-dome.fr**, rubrique « routes »,
- **55** stocks de sel et **32** centrales à saumures,
- durant l'hiver 2022-2023, **15 017** tonnes de sel et **6 121** tonnes de pouzzolane ont été utilisées.

